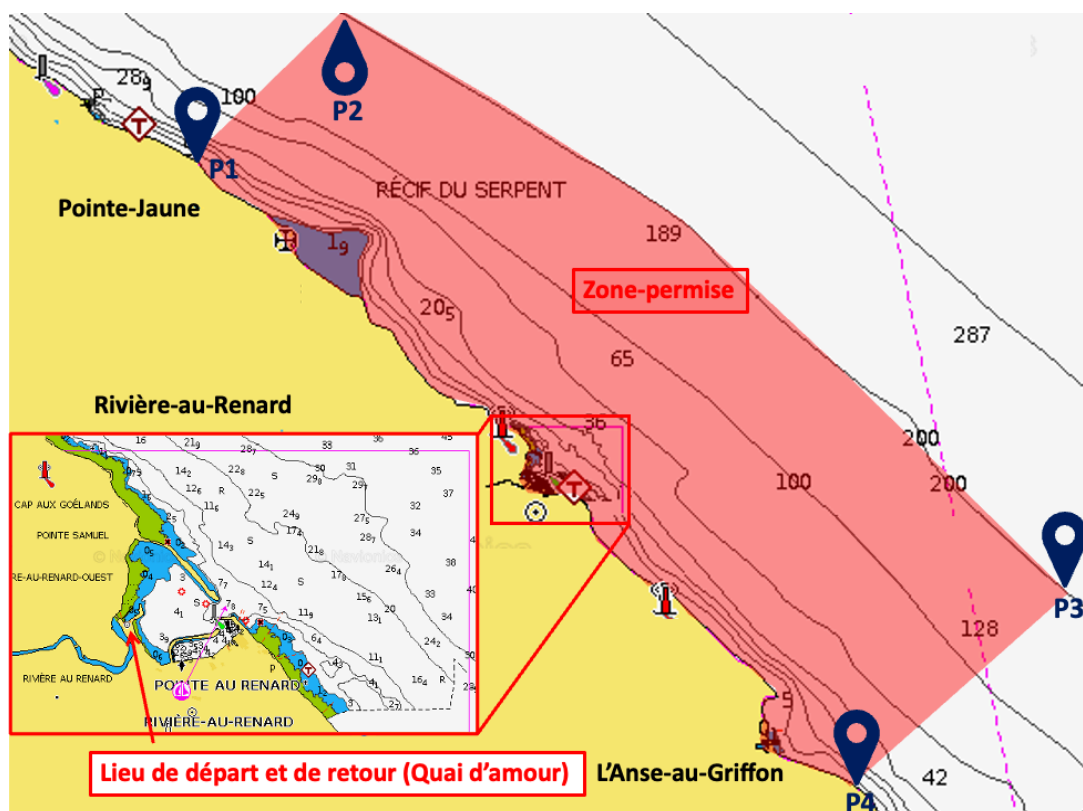


RÈGLEMENTS DU TOURNOI DE PÊCHE 2026 DE EARM

1. **Date et lieu:** Tournoi organisé à Rivière-au-Renard le samedi 1 août 2026.

La zone de pêche permise est entre Pointe-Jaune et l'Anse-au-Griffon, à un maximum de 2 miles nautiques de la côte.



P1: [49.069057, -64.507096], P2: [49.092934, -64.469532]
P3: [48.946381, -64.236927], P4: [48.923872, -64.272633]

2. **Horaire**

Départ: **05h00** AM (après le lever du soleil).

Heure de retour et de fin du tournoi: **14h**

*Les participants des catégories en embarcations doivent se présenter avant l'heure du retour à la zone de validation ou faire un message au comité pour assurer leur retour à des fins de sécurité.

3. **Inscription:** Inscription sur place ou en ligne. Tous les participants doivent se présenter au poste d'inscription le matin du départ pour activer leur participation.

4. Catégories de participation et coût

Catégorie	Type d'inscription	Coût
À pied	Individuelle	5\$/personnes
Chaloupe, kayak et autre embarcation à bras	Individuelle*	10\$/personnes
Embarcation à moteur	Individuelle ou équipe de 2 maximum*	15\$/personnes
*Toutes catégories	16 ans et moins	GRATUIT

*Plusieurs personnes/équipes peuvent embarquer sur la même embarcation.

5. **Rencontre et sécurité:** Une rencontre de sécurité (météo, consignes de navigation, rappel règlements) sera tenue le vendredi soir (31 juillet) à 19h sur les lieux du festival. Pour la sécurité et le respect des autres pêcheurs et pêcheuses, il est interdit pour deux embarcations à moteur d'être à moins de 10 mètres.

6. **Prix & classement pour chaque catégorie**

1^{er} prix: Plus grand nombre d'espèces. En cas d'égalité, un tirage au sort sera réalisé.

2^e prix: Plus gros poisson (longueur totale).

3^e prix: « Combinaison de longueur » : 3 plus grandes espèces différentes (longueur totale cumulée).

*Un jury sera responsable d'approuver les poissons

**Une équipe, comprenant 1 membre du jury, se promènera dans la zone du tournoi et pourrait vérifier les prises à n'importe quel moment.

7. **Vérification et déclaration des prises:** Chaque poisson déclaré doit être rapporté au jury sur le lieu de mesure officiel ou doit être photographié avec l'item spécial d'authentification fournie. Toute prise accidentelle doit être remise à l'eau immédiatement et n'est pas valide pour le tournoi.

*Un canal Messenger officiel et un canal de radio VHF serviront à diffuser informations, urgences et réception des déclarations en direct.

Nous recommandons de **déclarer toute prise accidentelle ou remise à l'eau via le système de déclaration des prises à des fins de collecte de données.

8. **Espèces et matériel autorisé:** Il est obligatoire de se conformer aux règlements du Ministère des Pêches et Océans du Canada (MPO) et du Gouvernement du Québec pour les poissons et techniques de pêches permises. Pour les poissons gérés par le Gouvernement du Québec (bar rayé, truite de mer, etc.), un permis de pêche à jour est obligatoire:

- 8.1. La pêche au jigger (bob), à la ligne, au lancer léger et à la mouche est permise. Pêche au filet interdite.
- 8.2. Limite de 15 poissons de fond par personne incluant une combinaison d'au plus 5 morues franches et/ou merluches blanches.
- 8.3. Espèces interdites: Flétan Atlantique, Loup à tête large, Loup tacheté, Loup atlantique, raie.

8.4. Limite de 3 bar rayés par personne d'une longueur minimale de 50 cm et d'une longueur maximale de 65 cm. Les appâts naturels sont interdits et l'hameçon simple est obligatoire pour le bar rayé.

8.5. Limite de 20 maquereaux par personne

8.6. Espèces permises:

- Morue
- Ogac
- Merluche
- Turbot
- Chaboisseau
- Hémitriptère
- Loquette d'amérique
- Tanche tautogue
- Beaudroit
- Caplan
- Maquereau
- Plie rouge
- Plie canadienne
- Plie grise
- Limande
- Bar rayé (Pêche eau de mer uniquement)
- Truite de mer, éperlan ou autres poissons gérés par le provincial: Avec permis de pêche du Québec obligatoire

*Pour plus d'informations sur les techniques de pêche et espèces permises, veuillez contacter votre bureau local des agents des pêches du MPO. Bureau du MPO de Gaspé: 418 368 5559.

MPO: <https://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/fr/contacts-de-la-region-du-quebec>

Gouvernement du Québec:

<https://www.quebec.ca/tourisme-loisirs-sport/activites-sportives-et-de-plein-air/peche-sportive/pecher-quebec>

9. **Don des poissons:** Il est possible de garder les poissons ou de les donner au festival pour le concours culinaire. Dans ce cas, il sera obligatoire de les conserver dans un vivier ou dans une glacière. Les poissons en surplus seront donnés à une banque alimentaire locale.

10. **Téléphone en cas d'urgence/abandon/question:**

Urgence: Canal 16 VHF (en mer) ou le 911

Question ou information:

Garde côtière canadienne: 1-800-463-4393 ou 418-648-3599

EARM: 418 956 5392

11. **Informations supplémentaires:** Pour plus d'informations sur les sites d'hébergement, sur les sites de stationnement, sur le festival, etc., visitez le

<https://www.accesressourcesmarines.org/festi-mer-2026> ou écrivez nous au info@accesressourcesmarines.org.



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs
FONDATION HÉRITAGE FAUNE

